



Nombre de délégués en exercice : 14  
Nombre de délégués présents : 11  
Nombre de procuration : 0  
Votes POUR : 11  
Votes CONTRE : 0  
Date de convocation : 03/04/2026

Délibération n° 2026/6

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

*L'an deux mille vingt six et le dix avril* à 18H00, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat, à la zone industrielle du Moulin d'Enfour, sous la présidence de Mr Jean-Luc TARDY.

#### **PRESENTS**

MM. Jean-Luc TARDY & Jean CANNET (AIGUES VIVES)  
MM. Patrick MERIGNAN & Pierre VILLEROUX (DREUILHE)  
MME. Véronique OLIVIER (ESCLAGNE)  
M. Manuel LEAL & Christophe DRELON (LERAN)  
MM. Michel MORELL et Régis ROULIN (REGAT)  
Mmes Catharina BLOMMERDE et M. Brigitte ESCANDE (TABRE)

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Luc REBOLLAL (ESCLAGNE), Patrick LAFFONT (maire de Laroque d'olmes) & Roland PUJOL (1<sup>er</sup> adjoint de Laroque d'olmes)

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### **OBJET : Délibération sur l'élection du bureau syndical**

Le conseil syndical du SAEPPPO

#### **EXPOSE**

Vu le Code des collectivités Territoriales  
Vu les statuts du SAEPPPO,

#### **PROCEDE A L'ELECTION DU BUREAU**

M. Le Président fait appel à candidature auprès de l'assemblée.  
Les membres suivants du comité syndical se portent candidats :

- M. TARDY Jean-Luc en tant que président
- M. MORELL Michel en tant que vice-président
- M. DRELON Christophe en tant que membre
- Mme OLIVIER Véronique en tant que secrétaire

Le vote s'est déroulé à bulletin secret.

Les assesseurs, Mr ROULIN Régis et Drelon Christophe procèdent au dépouillement

Après le dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- M. TARDY Jean-Luc en tant que président :
- Nombre d'inscrits.....14
- Nombre de votants.....11
- Nombre d'exprimés.....9
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....2

M. Jean-Luc TARDY est élu président à la majorité absolue.

- M. MORELL Michel en tant que vice-président
- Nombre d'inscrits.....14
- Nombre de votants.....11
- Nombre d'exprimés.....11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....0

M MORELL Michel est élu vice-président à la majorité absolue.

- M. DRELON Christophe en tant que membre
- Nombre d'inscrits.....14
- Nombre de votants.....11
- Nombre d'exprimés.....11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....0

M DRELON Christophe est élu membre à la majorité absolue.

Mme OLIVIER Véronique en tant que secrétaire

- Nombre d'inscrits.....14
- Nombre de votants.....11
- Nombre d'exprimés.....10
- Nombre de bulletins blancs ou nuls.....1

Mme OLIVIER Véronique est élue secrétaire à la majorité absolue.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

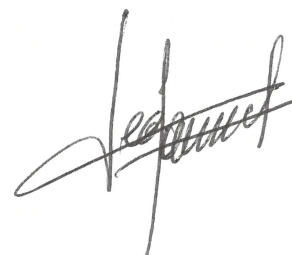
LE PRESIDENT

Jean-Luc TARDY



LE SECRETAIRE

Manuel LEAL



Date de transmission à la s/Préfecture de PAMIERS : 14 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le tribunal administratif dans un de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.